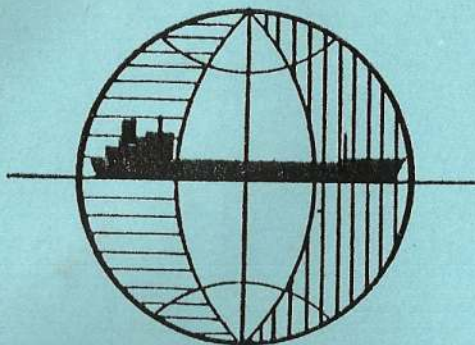


UNITE_SECURITE



AFCAN

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CAPITAINES DE NAVIRES

11, avenue Maréchal-Leclerc - 92210 SAINT-CLOUD - Tél. 47.71.21.55

REUNION DE BUREAU

BORDEAUX - 29/30 JANVIER 1986

Continuant la tournée des régions, après Marseille, Le Havre et Nantes, le Bureau de l'AFCAN s'est réuni à Bordeaux les 29 et 30 Janvier derniers. Dans cette région de grande superficie, les adhérents sont isolés et peu nombreux et pour tenter de la relancer il avait été décidé, au précédent conseil d'Administration à Paris, de s'y retrouver. Cette expérience déjà réalisée ailleurs (Marseille par exemple) a donné de bons résultats.

La réunion avait lieu à l'Automobile Club du Sud Ouest le 29 Janvier à 14 heures. Etaient présents les commandants BOUDIERE, BROCHEC, BUSIAU, GODIN, GOURMELON, HUYARD, LALITTE remplaçant STEPHANY excusé, LE COZ, MASSEIN, PELLICOT, PLANTY ainsi que Maître HILLION.

Le 30 Janvier, se joignaient à la réunion les commandants DOUCET, GRALL, FOLIGUET, LACOSTE, LAFONT, PENSEC, RAFFALI et TOUTAIN, adhérents de la région, ainsi qu'un observateur sympathisant MICHEL. Le commandant ORDOQUI s'était excusé.

Sans tenir compte de façon rigide de l'ordre du jour, de nombreux sujets ont été abordés. Parmi ceux-ci, on peut citer :

1 - LA RENCONTRE A LA FIN DE L'ANNEE 1985 AVEC MONSIEUR LATHIERE.

Monsieur Marine Marchande, inspecteur des finances, avait été nommé par le Premier Ministre pour étudier et remettre un rapport sur la Marine Marchande, et apporter une solution à ce problème. Il était convaincu que la moitié de la flotte devait être liquidée. Il aurait apprécié, semble-t-il, que nous lui indiquions quels navires devaient disparaître en premier. Sauveur et promoteur de la vente de l'Airbus, il nous a dit que les personnes concernées par ce problème s'étaient battues avec acharnement pour qu'il aboutisse, mais qu'il n'avait nullement ressenti le même état d'esprit parmi les partenaires de la Marine Marchande.

Le rapport a été remis à Monsieur FABIUS avant le 1er Janvier, peut-être nous en fera-t-il part un jour...

2 - POUR UNE POLITIQUE DE LA MER

Le texte du Président BROCHEC, remis au Journal de la Marine Marchande à sa demande en Novembre 1985, a enfin été publié. Il est trop tôt pour en mesurer l'impact. A noter toutefois une réaction hostile de la C.F.D.T. et une autre positive de ROZAN. Approbation également de la Chambre de Commerce de Brest qui profite de sa lettre pour rappeler que Brest est le port le mieux situé en Europe pour l'éclatement des porte-containers.

3 - AFFAIRE GADA

Acquittement en appel. Bien que par deux fois nous ayons sollicité son avocat, les attendus ne nous sont toujours pas parvenus. Le Président saisit cette occasion pour demander que l'on fasse, avant l'assemblée générale de Mai, une synthèse de toutes les affaires traitées par l'AFCAN, depuis sa fondation, savoir : GUERET - GADA - RAFFALI - GUILLOU - LE GALL - LE BEGUEC - QUEMENER - DEVINEAU - SANQUER - LE CALVEZ - YVONNOU COLOMBAN - DESBOIS - RESTIN - LE MAPIHAN, etc... La répartition des dossiers a été ébauchée, les comptes rendus seront centralisés sur le commandant BUSIAU. Ce dernier fait remarquer qu'il faut s'attendre à une augmentation de la police d'assurance. C'est bon signe et prouve que l'assurance est utile.

Le commandant LALITTE demande que l'on officialise la position de Maître HILLION BARBANCON comme avocat de l'Association, quitte à ce qu'elle répercute sur des confrères les affaires qui présenteraient une spécificité hors de son domaine. Acceptation unanime.

4 - AFFAIRE DU SAINT GERMAIN

Les capitaines sont pressés, mais la justice lente. Désignation de Maître WALLYN en qualité de correspondant de Maître GARAUD à Dunkerque. Maître GARAUD a fait l'objet d'une campagne épistolaire destinée à le sensibiliser et à lui faire comprendre l'importance de notre affaire.

5 - MISE EN CONFORMITE DES BREVETS AVEC S.T.C.W.

Les adhérents ont eu communication de la lettre de Monsieur DE RANGO. L'administration française semble bien légère face à la législation internationale. Nous avons demandé au Secrétariat d'Etat chargé de la Mer, pour l'un de nos adhérents âgé de plus de 55 ans mais navigant, la mise en conformité de son brevet en accord avec les règlements internationaux de la Convention S.T.C.W. que la France a signée.

Il semble que la France demanderait à la prochaine réunion de l'OMI une dérogation pour les brevets anciens. En réalité, ceci est une manœuvre de retardement d'une administration affolée à l'idée que les retraités puissent en masse demander la mise en conformité de leur brevet.

6 - TEMPS DE NAVIGATION POUR L'OBTENTION DES BREVETS

Si les élèves des écoles de la Marine Marchande ne peuvent obtenir d'embarquement sur des navires français pour accomplir leur temps d'embarquement - et c'est actuellement le cas - ils n'obtiendront jamais leur brevet.

Nous allons demander un rendez-vous à Monsieur DE RANGO pour savoir quel distingo il établit entre la navigation sous pavillon étranger avec ou sans ENIM pour la réglementation de 2/3 pris en compte.

7 - PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DE L'IFSMA

Le commandant BOUGEARD présentera lors de cette assemblée deux textes, l'un sur les transpondeurs, l'autre sur les Coast guards.

8 - LIEN FIXE TRANSMANCHE

Si le projet avec piles de pont avait été adopté, l'AFCAN aurait demandé à être entendue, compte tenu de la gêne que cela aurait pu apporter à la navigation, mais cette question est caduque.

9 - JOURNEES DE L'INSTITUT DE LA RECHERCHE ET DU TRANSPORT

L'AFCAN a présenté deux textes pleinement dans le thème de ces deux journées : l'un sur les simulateurs par le Président BROCHEC, l'autre sur les V.T.S. par le commandant HUYARD. On ne soulignera jamais assez l'importance de notre présence à ce genre de réunion, où petit à petit s'ébauche la future réglementation de la navigation maritime sous la houlette d'ingénieurs, de techniciens, parfois de psychologues, les marins y étant minoritaires. Mais il est parfois possible d'apporter une correction à une idée qui serait néfaste pour la profession. En particulier dans le cadre des V.T.S. nous restons très méfiants sur le transfert des responsabilités des capitaines à des cadres terriens sans pratique de la mer. Nous avons reçu au secrétariat un courrier de l'Armement LE GARREC dont nous vous ferons part en temps utile.

10 - APPEL DES COTISATIONS

Il reste encore à rentrer beaucoup de cotisations 1986 :

. actifs : 1 000 F - sédentaires : 750 F
retraités : 150 F

mais il n'a pas été décidé d'augmentation pour l'année prochaine. L'accroissement des ressources doit provenir de nouveaux adhérents actifs et non d'une pressurisation des membres actuels.

11 - RECRUTEMENT

Le commandant MASSEIN ayant pris sa retraite, il peut désormais s'occuper de la région Méditerranée, aussi le commandant PELLICOT qui le secondait a proposé de lancer une campagne de recrutement. On constate que nous ne réunissons que 50 % des capitaines actifs. A partir des navires français, le commandant PELLICOT a envoyé un document d'appel nominatif aux adhérents potentiels, plus efficace semble-t-il que le bulletin ARCAN que les armements ne font pas toujours suivre.

Il faut rappeler également que la réintégration d'un adhérent, considéré comme démissionnaire, passe par le règlement de toutes les cotisations en retard.

12 - INSPECTION DE LA NAVIGATION

Nous avons appris avec satisfaction l'ouverture prochaine d'un concours d'Inspecteur de la navigation parmi les capitaines brevetés. L'administration a dû se rendre compte de la faiblesse des OCTAN.

13 - ENQUETE DU COMMANDANT BOUGEARD

Un questionnaire sur les sauvetages éventuellement réalisés par les adhérents et sur leur opinion quant à une Coast guard européenne sera joint au prochain numéro.

14 - SECRETARIAT

Dans les taches urgentes, une remise à jour de l'annuaire est à envisager. A cet effet, une diffusion générale d'une fiche de renseignements sera jointe à ce bulletin. Seuls les adhérents sont en mesure de nous permettre cette mise à jour. Trop souvent, nous manquons d'éléments tels que : numéro de téléphone, âge, compagnie de navigation, etc... Ces renseignements permettront éventuellement d'informatiser l'annuaire et de sortir rapidement une liste soit par ordre alphabétique, soit par compagnie. Le commandant LALITTE se renseigne sur la location de services informatiques quelques heures par mois et d'une machine à affranchir le courrier. Après une longue discussion sur l'opportunité d'une diffusion nationale des feuilles régionales de liaison, il a été décidé que les régions qui procèdent à des réunions mensuelles feront parvenir au secrétariat, avant le 10 du mois, leur compte rendu pour reproduction et expédition groupée à tous les adhérents vers le 15 du mois. Comme on ne sait pas si ce système est viable, on demande au secrétariat de le mettre en service à titre expérimental durant quelques mois en parallèle avec l'actuelle diffusion régionale. A l'usage nous verrons quel système doit être conservé. Les commandants BUSIAU et GOURMELON font des suggestions pour la présentation du bulletin. Pour obtenir une édition plus luxueuse on pourrait s'adresser à une agence qui couvrirait partiellement ou totalement les frais d'impression par de la publicité. Le commandant GOURMELON s'en occupe.

Toujours dans le cadre de la diffusion du bulletin, nous allons de nouveau interroger une entreprise de routage pour tenter d'alléger les frais d'expédition. Une précédente approche avait donné des résultats négatifs. Le routage était intéressant à partir de mille expéditions minimum.

15 - REMUNERATION D'UN SECRETAIRE PERMANENT

Les participants font état de leur désaccord avec l'idée qui semble avoir été lancée de la mise en place d'un permanent, c'est à dire d'un capitaine qui, statutairement, ne pourrait être un adhérent. La participation des adhérents a toujours été bénévole, même quand elle a correspondu à un travail très dense. Le commandant LALITTE fait remarquer qu'à titre personnel, il avait repoussé l'offre qui lui avait faite fin 1979 lors d'une réunion de bureau d'une rétribution, qu'elle qu'en soit la forme. La position actuelle du commandant STEPHANY est en tout point semblable.

16 - LES REGIONS

Pour des raisons de difficultés de fonctionnement, il a été décidé de redécouper la façade Atlantique :

- la région FINISTERE sera limitée au sud par Lorient (Lorient étant exclu)
Responsable : Commandant LANGLAIS
- la région SUD BRETAGNE ira de Lorient à la Loire et inclura Saint Nazaire, Nantes et Lorient
Responsable : commandant LE COZ
- la région SUD LOIRE ira de Nantes (exclue) à La Rochelle incluse
Responsable : commandant GODIN
- L'AQUITAINE ira jusqu'à la frontière espagnole
Responsable : commandant PLANTY

Comme tout découpage géographique, celui-ci présente un caractère artificiel et arbitraire ; il faut le considérer comme expérimental et sujet à modifications suivant les résultats. Il est évident que ces frontières sont souples et que les "frontaliers" doivent faire preuve de maturité et s'adapter à ce nouveau cadre.

17 - MAITRE HILLION BARBANCON

Maitre HILLION BARBANCON doit nous faire parvenir un papier sur :

- la réaction de M. BOUTHILLIER, président de la S F T M à la suite de son article sur les détachements des marins à l'étranger, paru dans le Marin ;

- le problème de la retraite des capitaines embarqués à l'étranger, hors ENIM, après 55 ans.

Ces textes seront expédiés avec un envoi du mois.

- 18 - AFFAIRE LE CALVEZ

Le commandant LE CALVEZ, sanctionné par son armement (DREYFUS) n'a pas encore reçu la notification écrite. Nous ne pouvons donc rien faire pour l'instant mais nous sommes prêts à intervenir officiellement.

- 19 - IMPOSITION DES MARINS NAVIGANT A L'ETRANGER HORS ENIM

Un arrêt de jurisprudence aurait établi qu'un salarié français, travaillant pour un employeur étranger hors de France, passant moins de six mois en France, n'aurait pas d'impôt sur le revenu à acquitter en France. Ceci à condition qu'il ne soit pas domicilié en France. Si ce marin est marié sous le régime de la séparation de biens, ou de la communauté réduite aux acquêts mobiliers, il est habilité à avoir ce domicile séparé hors de France. Maitre HILLION étudie pour nous ce cas de jurisprudence.

- 20 - AIDE AUX CAPITAINES EN ESCALE (commandant LAF

Le commandant LAFONT fait état de la carence grandissante des employés d'agence, courtier et autres. Nos collègues en escale sont de moins en moins assistés par ces auxiliaires traditionnels, a fortiori s'ils sont étrangers ils ont des difficultés sans cesse grandissantes. Ce commandant nous fera parvenir prochainement une étude sur l'assistance que les capitaines retraités peuvent leur apporter.

21 - ASSEMBLEE GENERALE AFCAN 1986

Elle aura lieu au Havre les 14 et 15 Mai. Le 14, réunion à la Maison des Gens de mer, à 14 H. Dîner en commun et chambres sur place sur demande. Le 15, reprise des travaux à 9 H, déjeuner et fin de la réunion vers 16 H.

Avec humour, au cours des discussions, un participant a demandé s'il était envisagé de remplacer le personnel sédentaire de tous niveaux des armements français par un personnel étranger de qualification équivalente, mais plus frugal, moins exigeant sur le plan salarial et celui de la protection sociale, moins pointilleux sur la question des horaires de travail, etc...

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre ami le Commandant André MAUFFRET, survenu le 10 Février. Retraité depuis à peine trois ans, il participait à la vie de l'Association mais une pénible maladie l'avait contraint à cesser toute activité. A toute sa famille nous adressons nos condoléances attristées.

Réunion:chaque premier mardi après-midi
du mois à la maison du marin
MARSEILLE

ASSOCIATION FRANÇAISE
des CAPITAINES de NAVIRES
AFCAN - IFSMA
DÉLÉGATION MÉDITERRANÉE

BULLETIN DE FEVRIER 1 986

REUNION DU MARDI 4 FEVRIER 1 986

Présents: BARTHELEMY, CARPENTIER, DEBAYLE, LEGAL, LUIGI,
MASSEIN, PELLICOT, PREA.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux
adhérents de notre région: les commandants BARTHELEMY, FAUGERE
LUIGI, MANSIRE, PREA, SAMANI, VALLON.

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 29 ET 30 JANVIER.

Notre président BROCHEC fait part des premières réactions
syndicales, patronales ou consulaires, intervenues suite à la
parution du manifeste "pour une politique de la mer" dans le
journal de la marine marchande du 23 janvier dernier..

La rapidité et la vivacité des réactions laisse augurer
d'autres développements.

Il est décidé d'adresser à la presse un petit dossier
résumant notre position face à la situation actuelle.

La presse sera encore alertée par dépêche pour souligner
l'injustice qui frappe actuellement le marin de commerce en
tant que citoyen Français; car on ne propose pas encore aux
ouvriers de chez Renault une assurance au GAN pour améliorer
la compétitivité de l'entreprise!

Maître BARBANSON-HILLION, notre avocat conseil, prolongera
l'étude effectuée par le commandant CARON sur les différents
régimes d'assurance et de retraite en la complétant et en
s'attachant en particulier au statut du travailleur expatrié.

Un rendez-vous sera demandé à l'Administration des Gens
de mer en vue de l'entretenir des solutions convenables à
trouver pour permettre aux jeunes officiers sortant des écoles
d'accomplir normalement la navigation imposée pour l'obtention
de leur brevet. Les engagements moraux pris en admettant ces
jeunes dans un cycle d'enseignement doivent être tenus decem-
-ment. La correspondance due l'AFCAN a échangé avec la place Fon-
-tenoy n'a pas encore permis de comprendre la position de
l'Administration à cet égard.

Assemblée annuelle de l'I.F.S.M.A.

Deux mémoires de notre camarade BOUGEARD seront présentés,
l'un sur les transpondeurs radar, l'autre relatif aux avantages
attendus de la création d'un corps de "coast-guards" Européens.

Il n'est pas envisagé d'augmenter le niveau des cotisa-
-tions en 1 987. Mieux vaut s'efforcer d'augmenter le nombre
d'adhérents, ce qui accroît aussi notre crédibilité. Que chacun
se mobilise donc sur le problème du recrutement, prolongeant
ainsi l'excellent travail de PELLICOT.

Pour faciliter l'information des adhérents appartenant
à une région sans bulletin, le secrétariat général diffusera
à tous une copie des bulletins particuliers. Ceci entraîne
un gros travail supplémentaire et... L'expérience montrera
la voie à suivre. Vos réactions sur ce problème de la diffusion
de l'information seront les bienvenues.

Notre président BROCHEC désire sincèrement un remplaçant
Y aura-t-il un jeune pour prendre la suite?

PETITES NOUVELLES

L'assemblée générale aura lieu au Havre les 14 et 15 mai

L'absorption de tranquillisants est-elle compatible
avec certaines fonctions exercées à bord des navires?

Le capitaine, secret médical permettant, est souvent mis
devant le fait accompli, ne réalisant le problème que devant le
comportement anormal de tel ou tel de ses subordonnés. Face à
la généralisation de ce type de traitement coïncidant avec la
diminution des effectifs il est temps de tirer la sonnette
d'alarme. Comment sensibiliser le corps médical sur cette question?

Sécurité en mer:

La région va abriter le seul centre de formation à la
sécurité, au sauvetage et à la survie en mer de tout le bassin
méditerranéen. Il sera de plus le seul à être francophone. Les 36
autres centres de ce type existant dans 16 dans les pays de la
C.E.E. pensent et parlent en anglais.

La C E E finance 50% du projet C E R F O (Centre Européen
de recherche et de formation océaniques. Une condition il doit
être implanté au bord d'un littoral Industriel. La région de FOS
aurait été choisie pour l'accueillir.

Additif à l'article 257 du code des douanes

Cet article, qui assurait le monopole de pavillon pour
le cabotage national, vient d'être complété ainsi: "Toutefois le
ministre chargé de la marine marchande peut autoriser un navire
étranger à assurer un transport déterminé".....

Conséquence immédiate: les armateurs côtiers Méditerranéens
qui avaient vu l'intrusion d'un hydroglisseur italien l'été
dernier ont toutes les chances de le revoir cette année car la
demande d'annulation de dérogation déposée devant le tribunal
administratif de Nice est par là devenue sans objet....

Régquisition ou Affrètement?

La flotte auxiliaire occasionnelle est l'ensemble
constitué par les navires de la Marine Marchande mis, dès le temps
de paix, à la disposition des armées pour les missions de service
public, ou pour le soutien logistique et le transport opérationnel
dans une opération d'assistance rapide.

Le principe retenu pour la mise à disposition des navires
étant l'affrètement plutôt que la régquisition (pour de nombreuses
raisons évidentes) les règles de droit et du code du travail
maritimes auxquelles sont soumis les capitaines de navire peuvent
s'avérer incompatibles avec les impératifs opérationnels.

Un projet de loi est en cours de mise au point permettant
de dégager les responsabilités des personnes confrontées à ce
genre de situation.

NOTRE CALENDRIER

Repas de région à l'hôtel du Parc à BANDOL le mardi
18 février à partir de 11h45.

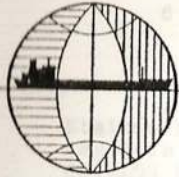
Le président BROCHEC sera des nôtres
Inscrivez vous d'urgence si vous ne l'avez déjà fait
en écrivant ou téléphonant à MASSEIN 16 ROCHE BLANCHE LE BRUSC
83140 SIX-FOURS tel 94 25 01 67

Prochaine réunion mensuelle le mardi 4 mars à partir de
midi, à la maison du marin 9 rue de Forbin, MARSEILLE

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud. The text also highlights the need for transparency and accountability in all financial dealings.

In the second part, the author outlines the various methods used to collect and analyze data. This includes the use of statistical techniques to identify trends and patterns in the data. The text also discusses the importance of ensuring the reliability and validity of the data used in the analysis.

The final part of the document provides a detailed analysis of the results of the study. It discusses the implications of the findings and offers recommendations for future research. The author concludes by emphasizing the need for continued vigilance and attention to detail in all financial operations.



AFCAN

DELEGATION NORD-OUEST
Réunion du 6 Février 1986

Etaient présents les Cdts Camenen, Chapelay, Charlot, Chennevière, Huyard, et Vandeveldé.

Huyard a rendu compte de la réunion de Bureau du 29 Janvier à Bx. Un compte-rendu détaillé en sera fait dans le prochain bulletin national. En voici les points les plus importants :
Fonctionnement des Régions

La façade atlantique a été découpée en : Sud Bretagne de Lorient à Nantes (Secrétaire : Le Coz à St Nazaire), Charentes-Vendée (Godin aux Sables d'Olonne) et Aquitaine (Planty).

Afin de parfaire la diffusion de l'information à tous, l'essai suivant va être tenté :

Les Régions diffusant un bulletin mensuel feront parvenir celui-ci, au besoin manuscrit, au SG à Paris avant le 10 du mois, et le SG tirera en réduction tous ces bulletins afin de les expédier avant le 20 à tous les adhérents.

Cette procédure en étant au stade des essais, le présent bulletin sera encore expédié directement aux adhérents de la Région, qui recevront donc successivement 2 courriers.

Busiau et Gourmelon ont fait des suggestions pour une édition plus luxueuse du bulletin trimestriel, en s'adressant à une agence spécialisée qui couvrirait totalement ou partiellement les frais d'impression par de la publicité. Gourmelon s'occupe de cette affaire.

Il est envisagé de mettre la liste des adhérents sur ordinateur (en location qq heures). Pour cela des renseignements devront être fournis par chaque adhérent, comme il sera indiqué sur le prochain bulletin.
Cotisations - Recrutement

Celles-ci sont maintenues sans augmentation, en espérant que les recettes se trouveront enrichies du montant des cotisations de nombreux nouveaux adhérents.

Une campagne a été entreprise par Pellicot de Marseille qui a adressé à tous les Capitaines français non adhérents qu'il a pu recenser, par l'intermédiaire de leur Cie, une lettre de présentation de l'AFCAN accompagnée d'un bulletin d'adhésion.

Il est indispensable que chacun d'entre nous fasse une propagande active auprès des collègues qui ne nous ont pas encore rejoints, et signale au SG les collègues navigant sous pavillon étranger en donnant leurs coordonnées. En effet ces derniers n'ont pu être recensés par Pellicot.

Il a été décidé de ne plus diffuser le bulletin national sur tous les navires. Les Capitaines doivent maintenant tous connaître l'AFCAN et doivent adhérer s'ils veulent bénéficier de ces informations. Il sera par contre adressé aux Cdts de tous les navires français périodiquement des lettres de relance comme celles expédiées par Pellicot.

Assemblée Générale 86

7)

A la demande principalement des adhérents résidant en Bretagne, il a été décidé que l'AG se tiendrait au Havre. Les travaux débuteront le Mercredi 14 Mai à 14 h. à la Maison des Gens de Mer. Un dîner sera pris en commun le soir. Nous essayons de négocier avec un restaurant pour 150 F tout compris par personne. Une dernière séance aura lieu le Jeudi matin 15 Mai de 9 h. à 12 h. 30. Les participants pourront déjeuner à la Maison des Gens de Mer avant de se séparer.

La Région N.O. se tiendra à la disposition des adhérents pour retenir des chambres à la Maison des Gens de Mer, mais il conviendra que nous soyons prévenus assez longtemps à l'avance, ainsi que des participants au dîner du 14 et au déjeuner du 15.

Affaires judiciaires depuis la fondation de l'AFCAN

La tenue d'un fichier de ces affaires a été décidé. Il sera centralisé à Paimpol par Busiau, qui est en liaison avec nos Assureurs.

Rappelons les toutes dernières affaires et celles en cours :

- Affaire Gada : pour pollution dans le port de Sète, il avait été condamné par le Tribunal correctionnel de Montpellier, alors qu'il était défendu par l'avocat de sa Cie. En appel, défendu par un avocat de l'AFCAN que nous avons conseillé avec l'expérience d'une précédente affaire heureusement terminée (Cdt Colombar), il vient d'être acquitté.
- Affaire du St Germain : Elle suit son cours. La justice est lente, mais l'essentiel est que les poursuites ne soient pas abandonnées.
- Affaire Le Calvez : Cdt chez Dreyfus, sanctionné par un licenciement pour "perte de confiance mutuelle" avec son armateur et intempérance (accusation infondée selon des témoins, dont le Chef Mécanicien d'Armement). Le licenciement de notre collègue suit celui de son Chef Mécanicien à la suite du refus par celui-ci de faire exécuter des travaux par l'équipage Machine jugé incompétent. La notification écrite du licenciement n'était pas encore en la possession de Le Calvez. L'Association suit l'affaire avec Me Barbançon-Hillion et nous sommes prêts à intervenir dès que nous le pourrons officiellement.
- Affaire du Mont-Louis : Nous sommes unanimes à penser qu'un avocat de l'AFCAN devrait défendre Devineau en même temps que Me Boulois, avocat de la CGM. Il reste à convaincre Devineau de faire appel à notre assurance juridique pour que cet avocat puisse être désigné officiellement.

Il a été accepté unanimement que Me Hillion soit confirmée dans son rôle d'avocat de l'Association et que toutes les affaires lui soient confiées, quitte à ce qu'elle répercute sur des confrères des affaires qui présenteraient une spécificité hors de son domaine ou qui seraient trop éloignées géographiquement.

Busiau a fait remarquer qu'il faut s'attendre à une augmentation de la police d'assurance. C'est bon signe et preuve que l'assurance est utile.
Mise en conformité des brevets et temps de navigation

Chacun a pu prendre connaissance du courrier échangé à ce sujet avec Mr de Rango. L'Administration française semble bien légère face à la législation internationale.

Une nouvelle lettre va être adressée au Ministère, afin d'avoir des éclaircissements sur le distinguo entre navigation à l'étranger avec ou sans ENIM et sur l'interprétation exacte de la règle des 2/3. Il semble que la totalité de la navigation hors ENIM soit prise en considération mais ne puisse être validée que dans la limite des 2/3 du temps exigé pour l'obtention d'un brevet. Ce qui signifierait en clair qu'un Officier français ne navigant qu'à l'étranger hors ENIM ne pourrait pas obtenir son brevet de commandement français, puisqu'il lui manquerait toujours le 1/3 exigé sous pavillon français ou assimilé ! Nous demandons pour tous ces éclaircissements une entrevue avec Mr de Rango.

La Délégation N.O. suggère de prendre contact avec le Grand-Mât de l'Ecole du Havre et de lui proposer de nous accompagner au Ministère, les questions à débattre intéressant au premier chef les élèves actuellement dans les Ecoles de Navigation.

Navigation hors ENIM

Me Barbançon-Hillion nous a parlé de la réaction du Président de la SFTM à son analyse du contrat sous pavillon des Bahamas, ainsi que du problème de la retraite à 55 ans des Capitaines embarqués hors ENIM. Elle nous fera un papier sur ces deux points.

Un arrêt de jurisprudence aurait établi qu'un salarié français travaillant pour un employeur étranger hors de France et résidant moins de 6 mois en France n'aurait pas d'impôt sur le revenu à acquitter en France, ceci à condition qu'il ne soit pas domicilié en France. Un Capitaine navigant hors ENIM et marié sous le régime de la séparation de biens ou de la communauté réduite aux acquets, serait habilité à avoir ce domicile séparé hors de France. Me Hillion est sur la piste et nous en dira plus prochainement.

Le "Penchateau" et autres "Pen" de la SFTM passent sous pavillon mauricien. Nous avons adressé au Président de la République un télégramme très clair pour demander son intervention personnelle. Nous n'avons aucune réponse à l'heure actuelle.

Le Président de l'AFCAN fera à son homologue de la République une lettre ouverte qui sera adressée à l'AFP et, suggère-t-on, pour toucher presque toute la Presse française, à Mr Hersant.

Inspecteurs de la Navigation

Nous avons appris avec satisfaction l'ouverture prochaine d'un concours pour Inspecteurs recrutés selon les anciens critères parmi les Capitaines brevetés. L'Administration a du se rendre compte de l'insuffisance des OCTAM et essaie de réanimer le corps des Inspecteurs. Cela résoudreait le problème des TMC que nous évoquions précédemment.

La prochaine réunion aura lieu le Jeudi 6 Mars à 17 h. à la Maison des Gens de Mer du Havre.

Destinataires : Président
 Secrétaire Général
 Toutes Régions
 Tous adhérents N.O.

6 FEVRIER 1988 A LOPERHET (Ouest 2 & Ouest 3)

-o-o-o-o-

Etant présents : le Président BROCHEC, le Président W3 LOISEAU
les Cdts BOUGEARD BOURBEILLON BUSIAU CHAMOIX DAUER GARO GOURMELON
GUILLOU LANCELLE LANGLAIS LE CALVEZ LE POLLES MELENEC PRUAL
RUFFLOCH SANQUER (18).

Dans la semaine précédant cette réunion, ont eu lieu à Brest :
- Le Jeudi 30 Janvier un diner-débat au Cercle Naval sous l'égide
de l'institut de la Mer,
- Le Vendredi 31, une réception à l'Hotel de Ville de Brest
suivie dans la soirée de projection de films au "XENON"

Ces manifestations avaient pour sujet le Remorquage et le
Sauvetage en haute-mer à l'occasion de la présentation du livre
de BULOT, Commandant de l'"Abeille Flandres".
Diverses questions juridiques et techniques furent abordées
au cours du diner du jeudi.

Dans le Hall de l'Hotel de Ville était présentée une exposition
de maquettes accompagnée de nombreuses photos, dessins et
documents sur le sujet en question. COSSON a profité de l'occasion
pour nous informer que l'AFCAN était désormais inscrite parmi
les associations reconnues de la municipalité.

En soirée furent projetés au "XENON", le film "REMORQUES" tiré du
roman de VERCEL et des documentaires sur le travail des "Abeilles"
tant en remorquage qu'en sauvetage. Suivirent quelques discussions
et confrontations qui permirent d'élever un peu le débat.
Durant ces deux journées l'AFCAN fut représentée par divers membres
de la section de Brest qui apportèrent quelques grains de sel-marin
aux plats présentés.

VISITE DU RADAR DE BRETAGNE ET DU CENTRE DE CONTROLE DE LOPERHET
A la suite de la visite du "VERCORS" organisée par BOUGEARD
nous avons été invités en retour au centre de contrôle, ~~XXXXX~~
nous y fumes fort bien accueillis et, de 10H. à 13H., environ,
après projection de deux documents de vulgarisation sur l'
organisation et le fonctionnement du contrôle aérien, nous avons
pu visiter la salle de contrôle et transmissions, l'installation
Radar proprement dite, puis le central ordinateurs où sont stockés
toutes les informations tant de la détection locale que celles
reçues des autres centres et des plans de vol communiqués.
Il faut reconnaître que nous avons été impressionnés par le
modernisme et l'efficacité du système.
En outre, nos "cornacs" possédaient parfaitement leur sujet et
se prêtaient de bonne grâce à répondre à toutes les questions
et fournir toutes explications tant sur la procédure que sur
l'exploitation des éléments du contrôle.
Cette visite présentait un tel intérêt qu'elle nous parut presque
trop brève... surtout sans doute pour nos amis des Côtes du Nord
qui retardés par la neige, le verglas et la mauvaise visibilité
(c'est un comble pour la visite d'un centre Radar) durent prendre
le convoi en route. Privés des hors-d'oeuvre de la visite ils
purent toutefois bénéficier de l'essentiel.

Après le repas pris en commun à l'issue de la visite du Centre,
agapes auxquelles nous avons invité trois ingénieurs/techniciens
du Radar et deux représentants/journalistes de Radiogramme et du
"Télégramme" de Brest, la séance fut ouverte vers 16H par le
Président BROCHEC.

Celui ci nous fit part d'abord de réactions hostiles de certains
syndicalistes à la parution de son article " Pour une politique
de la Mer" dans le journal de la Marine Marchande.

GOURMELON qui représentait W3 à la réunion de Bordeaux du 30 Janvier
signala que LALITTE avait rapidement expédié un compte-rendu
de cette dernière, puis furent évoquées diverses affaires en
cours, les plus marquantes étant :

- Pollution dans le Port de Sète (D.O. de scutes): GADA a été
acquitté en Appel. Un bilan général de toutes ces affaires
sera établi compte tenu des tenants et aboutissants de chacune.

- "SAINT GERMAIN": toujours en cours; l'avocat parisien avait
choisi un correspondant qui ne convenait pas parfaitement bien;
c'est Maître WALLIN de Dunkerque qui prend l'affaire en main.

- Mise en conformité des Brevets (Rédaction bilingue/Anglais)
Rien n'est encore décidé pour ceux antérieurs à la convention
de 1978, chaque problème étant étudié, cas par cas, au coup par
coup. Il est préconisé que le président de l'afcan relance...

- Temps de Navigation exigé pour l'obtention des Brevets:
1/3 minimum est exigé sous pavillon Français, le complément sous
pavillon étranger devant être justifié. Pour les nouveaux brevets
il est demandé de prendre le temps de navigation en "global"
et non plus en "machine" et "pont". (fonctions polyvalentes?)

- Relations avec l'IFPSMA: la délégation comprendra CHENEVIERE
HUYARD & BOUGEARD. Au programme un sujet sur les Coast-Guards
et un autre sur les Transpondeurs (dont nous avons vu l'
application lors de la visite effectuée le matin à Loperhet)

- Journées IRT: BROCHEC a présenté un exposé sur les simulateurs
La France est encore un tantinet en retard bien que la Société
Le Garrec (Grande-Pêche) ait signalé par courrier avoir mis au
point un simulateur dans ce but.
HUYARD de son côté a fait le sien sur les VTS.

- Inspecteurs de la Navigation: Un concours serait de nouveau
ouvert aux capitaines brevetés, sur titres (et non contractuels);
suit un échange de vues diversés sur ces fonctions et celles de
capitaines experts qui pourraient servir d'échappatoire pour
recaser des camarades licenciés ou sans embarquement.

- LAFFONT a fait une intervention à Bordeaux au sujet des
auxiliaires traditionnels des commandants; employés d'agence,
souvent inefficaces ou dépassés sur certains problèmes inhérents
à la vie des bords (Litiges sociaux ou organisation du travail,
décomptes d'heures supplémentaires etc. en particulier dans le
cas de navires étrangers). Des navigants ou anciens marins
cerneraient souvent mieux ces problèmes.

- BOUGEARD a préparé un questionnaire sur les opérations de sauvetage qui auraient pu être effectuées par les Capitaines. Il sera diffusé dans un prochain numéro.
Nos collègues Marseillais soulèvent le problème des déroutements inutiles consécutifs à des appels au secours sans suite et sans que ne soient diffusées d'informations signalant la fin des opérations de sauvetage ou l'inutilité de la présence d'autres assistants s'il n'en n'est pas besoin.
Un questionnaire identique à celui de BOUGEARD serait également adressé aux Capitaines d'armement pour compléter le dossier et être éventuellement exploité aux mêmes fins.

- LE MARIN a publié un article de Maître BARBANCON HILLION qui mettait en cause le contrat SFTP; une réponse publiée n'infirmait pas du tout cet article.
L' U.I.M. a proposé un contrat nettement plus avantageux.

- Des contrats pour navires sous pavillon de ST VINCENT ou des GRENADINES sont proposés par une Société Suisse de Nyons, laquelle couvrirait certains intérêts français.....

- L'étude comparative effectuée par CARONA provoqué quelques remous dans le monde des marins et des assurances privées qui "s'intéressent" à la protection sociale des marins.
Le problème du marin navigant sous pavillon étranger se pose toujours suivant la position qu'il a: soit sous contrat, soit en tant qu'indépendant.

Les compte rendus seront expédiés à tous les adhérents.
En ce qui concerne leur envoi systématique sur les navires les avis sont partagés. LOISEAU préconise de continuer à les adresser aux bords, en particulier à l'intention des intermédiaires, afin de garder le contact et de les inciter à adhérer.

- PROBLEMES FINANCIERS: encore des cotisations en retard malgré le maintien du tarif des cotisations.
Un effort est à porter sur le recrutement; dans ce but PELLICOT se charge de relancer les commandants via les Armements.

- Il est rappelé que l'AFCAN dispose d'un REPONDEUR TELEPHONIQUE et qu'il est là pour être utilisé.....

- Les sujets étaient loin d'être épuisés...
les participants ne l'étaient pas encore...
mais le trajet retour risquait d'être verglacé

La séance fut donc levée vers 18h.

- Prochaine permanence à Brest le Jeudi 20 Février de 10 à 12

- Permanence et Réunion Mensuelle le Jeudi 6 MARS 1986

La Mer "Le Telegramme" de Brest - Vendredi 7 Février 86

SÉCURITÉ MARITIME

A 25 nœuds dans le brouillard aveugles, sourds et muets...

Les capitaines de navires demandent, on le sait, que l'identification radar des navires soit calquée sur le système qui équipe les avions. Ces derniers, en effet, déclinent automatiquement leur identité dès qu'ils entrent dans un espace aérien contrôlé. Les navires, par contre, peuvent naviguer dans des zones très fréquentées, dans l'anonymat le plus complet.

En cas de pépin, de risque de collision, il est très difficile d'établir le contact VHF « en aveugle », d'autant plus que le canal de sécurité est surchargé.

L'Association française des capitaines de navires, l'AFCAN, espère bien convaincre l'organisation maritime internationale qui a le pouvoir d'étendre aux navires le système de ces balises transpondeuses.

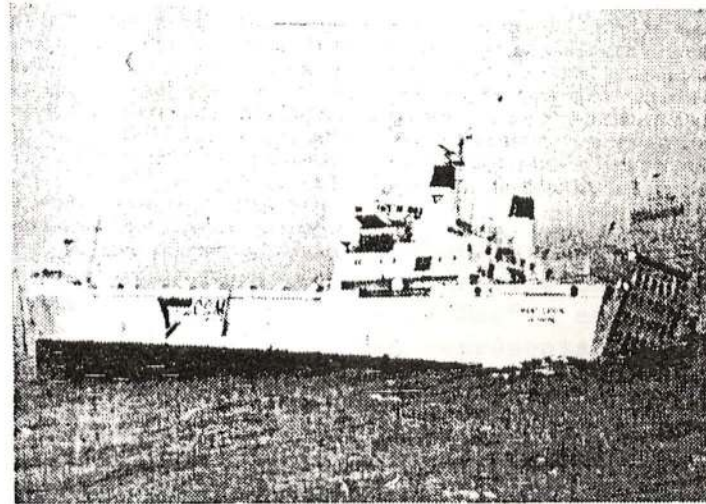
Hier, à Loperhet dans le Finistère, des membres de cette association ont visité le radar de Bretagne. C'est le centre régional de la navigation aérienne Ouest, équipé de systèmes d'interrogation, dont

le DABS (Discrete adresse beacom system) permettant, grâce à ses capacités sélectives, de résoudre les problèmes de saturation en éliminant les signaux parasites.

Rien ne vaut le contact direct

En mer, en cas de risque de collision, rien ne vaut le contact direct entre les navires qui se gênent pour éviter l'accident. « Comment faire, en cas de visibilité nulle ou médiocre pour identifier le bâtiment qui vous arrive dessus à 25 nœuds afin d'établir un contact radio sûr avec lui ?

« La bande VHF est trop aléatoire, et aucune obligation n'est faite aux navires d'assurer cette veille très haute fréquence ». Le commandant Bougeard, très sensibilisé aux problèmes de l'identification mutuelle, estime par ailleurs « que principalement depuis la crise que traverse la marchande, on observe dans les couloirs de navigation un relâchement du respect des précautions élémentaires de sécurité ». Les porteurs transportent un volume de plus en plus considérable, à plus de 25 nœuds; en Manche, dans l'étroit passage du Pas-de-



Si les capitaines avaient pu se parler, le « Mont-Louis » (photo ci-dessus) n'aurait pas été abordé par le ferry « Olav-Britannia ».

Calais, transports de produits chimiques et énormes méthaniers se frôlent dans l'incertitude d'avoir été détectés par l'autre.

Les balises transpondeuses réduiraient les risques de collision de 90 %

« La collision entre le cargo

« Mont-Louis » et le ferry « Olav Britannia », en face de la Belgique, aurait pu être évitée si les deux capitaines avaient pu se parler... » : c'est l'avis de l'AFCAN qui affirme par ailleurs que « les balises transpondeuses transposées aux navires permettraient de réduire de 90 % les risques de collision ».

Question de sécurité

Techniquement, la « navalisation » du système aérien ne devrait pas poser de problèmes. Le coût de ce radar (estimé à 400.000 F en 1983) rebute bien évidemment les armateurs, mais dans ce domaine on sait qu'une commercialisation massive du produit ferait baisser les prix. Et puis, comme le rappellent les capitaines de navires, « la sécurité en mer est à ce prix, la prévention de catastrophes écologiques n'est pas non plus éloignée de nos préoccupations ».

Les professionnels français se retrouveront en avril à Oslo avec leurs homologues étrangers. Il y sera notamment question du stress qui gagne les officiers de quart, sur les passerelles de géants quasi aveugles. Sir Watson Watt, le père du radar moderne, se plaisait à dire que « l'une des premières contributions du radar moderne était de prolonger de dix ans la vie du navigateur ». La balise transpondeuse peut faire mieux encore.

Bertrand LE NÉNA

ASSOCIATION FRANCAISE DES CAPITAINES DE NAVIRESREUNION DU 21 JANVIER 1986

Etaient présents les Commandants BESSON, CARTRON, ENET, GODIN, GRELLIER, L'HERYENAT, LEQUES, SIROUET.

Les Commandants KERIGNARD et LE FRANC s'étaient excusés.

Le Commandant DUPONT, représentant la CGC pour le Poitou-Charente, était notre invité et a participé activement à nos débats.

Le nombre des participants est encourageant. Il représente plus de la moitié des adhérents de la section rochelaise de la région atlantique.

Cette réunion s'est tenue au Foyer du Marin de 09h30 à Midi. Elle a été suivie d'un déjeuner où 4 épouses nous avaient rejoints.

Sans ordre du jour précis, cette rencontre avait pour but de faire le point sur l'activité de l'AFCAN en général et de la section rochelaise en particulier surtout après le départ du Cdt SALVY pour la Côte d'Ivoire.

- 1) Affaire GADA : Pollution en cours de mazoutage à SETE en Mars 1981. Acquittement/
- 2) Affaire du St GERMAIN : Plainte reçue; enquête judiciaire en cours. Maître Garaud, notre avocat, a transmis le dossier à un confrère du Nord pour qu'il prenne le relais sur le plan local.
- 3) Affaire SANQUER : Abordage du GALATEE et d'un chalutier en Mer du Nord par brume.
Le Cdt SANQUER du GALATEE a été condamné à une amende de 1000 F. avec sursis. Des circonstances atténuantes ont été retenues. Le Commandant du Chalutier a été condamné

à une amende de 2500 F sans sursis pour négligence, etc...

4) Affaire RAFFALI : Navigation délictueuse du POINTE MADAME dans la zone de séparation du trafic. Le Commandant RAFFALI, assisté du Commandant HUYARD, n'a pas été condamné, l'enquêteur ayant conclu à un non-lieu suite aux explications du Capitaine.

5) Affaire DEVINEAU, abordage du MONT-LOUIS :

Le Commandant DEVINEAU n'a pas encore été traduit devant un TMC. L'AFCAN a demandé à notre Assureur de procurer un avocat à notre collègue DEVINEAU.

Le Commandant allemand ayant été blanchi par le Tribunal allemand, l'Administration française se trouve embarrassée et attend le feu vert du Quai d'Orsay pour provoquer le jugement d'autant que l'affaire n'a pas encore été jugée au Civil.

6) P.V de Grande Voirie

L'Administration a changé sa méthode de poursuite : C'est maintenant l'Armateur du navire qui est cité à comparaître au lieu du Commandant. A titre indicatif, l'Armateur du Babel Stolt Entente a été condamné à 5.000 F/jour d'amende pour un tel délit à LAVERA.

7) Monsieur Marine Marchande

L'article du Président BROCHEC "Pour une politique de la Mer" a attiré l'attention de Mr LATHIERE. Des représentants de l'Association ont été reçus par Monsieur "Marine Marchande". L'entretien semble avoir été bienveillant et chaleureux. Qu'en sortira-t-il ?

8) Relations médias, hommes politiques, etc...

- Passage à l'antenne de FR3 de BROCHEC, LE GALL et YVONNOU. Malheureusement, nous n'avions pas été prévenus de cette émission.
- Publication de l'article de notre Président "Pour une Politique de la Mer" dans le Journal de la Marine Marchande.
- Lors de "L'heure de Vérité" de Mr FABIUS, le Président BROCHEC a téléphoné et posé la question suivante : "Les Armateurs Français passent au moins un navire pas semaine sous pavillon de complaisance. Que pensez-vous, Mr le Premier

Ministre, de ce sabordage de la flotte au point de vue social, économique et industriel" La question n'a pas été retenue...

- Des contacts ont été pris avec le "MAILLON" et l'Association des Capitaines Côtiers pour une déclaration commune sur le sabordage de la flotte de Commerce et des engagements du Candidat MITTERAND en 1981.

A ce sujet, nous rappelons à tous nos adhérents qu'un modèle de lettre a été réalisé par le Cdt GRALL. Cette lettre a été diffusée dans le dernier Bulletin de l'AFCAN. Chacun peut s'en inspirer pour écrire aux Parlementaires de sa circonscription.

9) Conformité des brevets français avec S.T.C.W.

Une demande a été faite à l'Administration pour que nos brevets anciens comportent une traduction anglaise et soient ainsi mis en conformité avec la convention internationale S.T.C.W. que la France a signée.

Tous ces sujets ont été présentés par notre ami GODIN et ont fait l'objet de commentaires et discussions. Tout cela souligne l'activité de notre Association.

AUTRES QUESTIONS DEBATTUES

I. Composition des Commissions

Jusqu'alors les Commissions étaient formées de volontaires et entérinées par le Conseil d'Administration. Elles étaient composées d'adhérents de régions souvent éloignées les unes des autres. Ne serait-il pas plus rationnel de confier à chaque région une ou des Commissions particulières en tenant compte des souhaits des Adhérents.

Une enquête pourrait être faite sur cette question.

II. Publicité

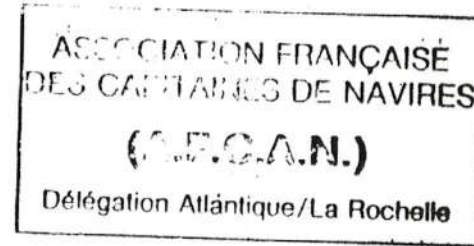
Nous avons apprécié les dépliant, macarons et cartes de vœux AFCAN édités pour le Nouvel AN. Les cartes de vœux, en particulier, étaient très belles.

Dans le cadre de la campagne publicitaire de l'AFCAN, ne serait-il pas possible d'éditer un plus grand nombre de cartes de vœux (du modèle de cette année)

et de les vendre aux adhérents pour leurs vœux particuliers. Il faudrait, dans ce cas, que le sigle AFCAN soit plus discret qu'actuellement.

III. Nouvelles adhésions

Pourrait-on se procurer les listes des Commandants des différentes Compagnies. Cela permettrait à nos adhérents de contacter leurs collègues non inscrits à l'intérieur d'une même Compagnie.



Réunion du 24 Janvier 1986

Thierry Juretschka, Guy Besson, Corine, Bernadette, Guyard, Gohier, Le Gallon, Hako.

Thierry Juretschka, Guy Besson, Corine, Bernadette, Guyard, Gohier, Le Gallon, Hako.

André Le Breton, Commandant Patrick Guillou, Hervé Odellier de l'AFCEM.

Sur ce le nombre de participants au rassemblement est de 29 personnes. Les autres participants sont : M. et Mme. (M. et Mme.) et Mme. (M. et Mme.)

Cette réunion a été tenue en salle Renault à 14h30 - 15h00. Bien que le nombre de participants soit de 29 personnes, il n'y a pas eu de vote. Les autres participants sont : M. et Mme. (M. et Mme.) et Mme. (M. et Mme.)

Après le déjeuner - La séance de Cop. B. a été organisée par M. et Mme. (M. et Mme.) et Mme. (M. et Mme.)

Après le déjeuner - La séance de Cop. B. a été organisée par M. et Mme. (M. et Mme.) et Mme. (M. et Mme.)

Après le déjeuner - La séance de Cop. B. a été organisée par M. et Mme. (M. et Mme.) et Mme. (M. et Mme.)

5/ Affaire de la presse - Arrangement de passer à un moment par un groupe de travail.

Après les circonstances défavorables intervenues à l'occasion de l'Assemblée Générale, il est demandé de demander à la Commission de l'Assemblée Générale de faire un rapport sur l'état de la presse.

Après les circonstances défavorables intervenues à l'occasion de l'Assemblée Générale, il est demandé de demander à la Commission de l'Assemblée Générale de faire un rapport sur l'état de la presse.

Après les circonstances défavorables intervenues à l'occasion de l'Assemblée Générale, il est demandé de demander à la Commission de l'Assemblée Générale de faire un rapport sur l'état de la presse.

Après les circonstances défavorables intervenues à l'occasion de l'Assemblée Générale, il est demandé de demander à la Commission de l'Assemblée Générale de faire un rapport sur l'état de la presse.

Après les circonstances défavorables intervenues à l'occasion de l'Assemblée Générale, il est demandé de demander à la Commission de l'Assemblée Générale de faire un rapport sur l'état de la presse.

Après les circonstances défavorables intervenues à l'occasion de l'Assemblée Générale, il est demandé de demander à la Commission de l'Assemblée Générale de faire un rapport sur l'état de la presse.

Après les circonstances défavorables intervenues à l'occasion de l'Assemblée Générale, il est demandé de demander à la Commission de l'Assemblée Générale de faire un rapport sur l'état de la presse.

Après les circonstances défavorables intervenues à l'occasion de l'Assemblée Générale, il est demandé de demander à la Commission de l'Assemblée Générale de faire un rapport sur l'état de la presse.

15

Soviche Marc. 3/6/37. 7 Rue de Boullongue .76620 Le Havre .Actif C.G.M.
phone 35462200

Lambert Alain. 30/9/39. Route du Moulin 04300 Sigouze. Chargeurs Réunis Actif

Barthelemy Maurice. 3/5/31 .Résidence Anjou 7 La tourtelle I3400 Aubagne
phone 42032079 .SNC M Actif

Bulot Jean. 22/7/39. 9 Rue des Hortensias .Le Leuro'h 56400 Auray. Actif
phone 9756 97563438

Milon René .31/10/32. 34 Rue Branda. 29200 Brest. Actif. Les Abeilles international
phone 98801002

Le Dose Jean Francois .18.5/33. 20 Rue de Len-Goz. 29130 Quimperlé. Actif Chargeurs Réunis
phone 98392321

Goger Michel. 12/5/45. 7 Impasse de courlis. 35400 Saint-Malo. Actif
phone 99 81 8946

Allard Jean Pierre 4/2/47. 9 Rue Jean Doublet. 76200 Dieppe. Actif SNCF
phone 35 8273 14

Plasse Daniel II/3/40. 21 A. Cdt Utesnard 49240 Aurille .Actif SFTP

Keravec Alain 25/9/32. 13 Rue Teilhard du Chardin 29000 Quimper Actif UIM
phone 98954771

Leques Xavier 2/8/32 .26 Rue des Fonderies I7000 La Rochelle Actis S. Navale Caennaise
phone 46414344

Faugère Jacques. 3/10/37. 48 Rue Vernier 0600 Nice. Actif S. Corse Méditerranée
phone 93821314

Emo Jean Paul. 30/6/45. 4 rue gustave Flaubert. 76550 Offranville. Actif SNCF
phone 35852226

Vallon Georges. 3/5/36. 37 Rue Aldebert. I3006 Marseille. Actif SN CM
phone 91811354

Bagout Philippe. 8/7/42 .Archelles. 76880 Arques la Bataille Actif SNCF
phone 35855066

Prés René. 16/8/33. La Touraine. Chemin des Espillières
I3400 Aubagne
phone 42821180

Samani Joseph II/1/35. 23 Les Marronniers I23 Bd Romain Rolland. I3010 Marseille
Actif Cie Meridionale de Navigation
phone 91789292

Malval Michel 4/12/32. Clos Meuriade. I3500 Martiques Retraité TCFNO

Mahé Jacques I0/6/27/ 9 Rue de la duchesse Anne 29200 Brest .Retraité
Phone 98 418543

Noirel Patrie 21/11/38. 15 A. Frédéric Mistral 26110 Nyons Actif SNCM
phone 75261771

Guillou Patriok. 20/1/54. 20 Aje l'Atrier 44300 Nantes Actif Chargeurs Réunis
Ch. Zellin
Régis Sitran

Delavoix Gérard 24/2/40. 6 Rue Kennedy Paimpol
phone 208679 Actif SNGDV

Le Floch Yvon I2/4/39 Rue du 8 mai 227 40 Lizardrieux
phone 20/11/28

Cabillio Christophe Cité du moulin 29143 Plogastel St Germain Actif Société Ministerienne
de cabotage

Faruel Jacques I3/10/40. Kerilin 29110 Gonaarneau
phone 972912 Actif

Sesboue Daniel 31/1/36. 15 Rue Victor Hugo 83690 Salernes Actif CGM
phone 94706123

Moreau Yvon Croazellour 22620 Ploubazlano Actif FINA
phone 96558002

LE POLLES Jacques, Chemin de Kreiz Bruq 22500 PAIMPOL

LUIGI René, Les Gros Pins rue Ambroise Paré 83150 BANDOL (94/29 49 14)
retraité CNAN